

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Date de la convocation: 10/12/2020

Membres en exercice : *L'an deux mille vingt et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

Présents : 13

Votants: 14 **Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ

MARCHE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES - (D 2020 126)

Groupement de commande porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN :

Dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, le Maire explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN propose d'organiser un groupement de commandes pour lancer une consultation pour un marché de fournitures administratives (papeterie, papier d'impression, enveloppes, etc...).

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

Décider de participer au marché mutualisé pour les fournitures administratives (papeterie, papier d'impression, enveloppes, etc...), et, le cas échéant,

Décider d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

L'autoriser à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

L'autoriser à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,

L'autoriser à signer tout autre document inhérent à la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de participer au marché mutualisé pour les fournitures administratives (papeterie, papier d'impression, enveloppes, etc...),

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

AUTORISE le Maire à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/12/2020
089-218900918-20201216-D_2020_126-DE

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Oliver MAGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Maguet', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYOR' and '89660' and is partially obscured by the signature.

RF
Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/12/2020
089-218900918-20201216-D_2020_126-DE